



**DEL20260330\_15**  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
 AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le trente mars à 09h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	49
Nombre de pouvoirs	0
Suffrages exprimés	49

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT- RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

**Secrétaire de séance :** M. Arthur CHASSEUR

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



## **OBJET : VÉHICULE DE FONCTION ET VÉHICULES DE SERVICE AVEC REMISAGE À DOMICILE**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-13-1,

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment les articles L412-6 et L721-3,

**Vu** le Code général des impôts, notamment l'article 82,

**Vu** le Code de la sécurité sociale, notamment l'article L.242-1,

**Considérant** qu'un véhicule de fonction peut être attribué au Directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Grand Dax,

**Considérant** que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature,

**Considérant** qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution d'un véhicules de fonction,

**Considérant** que, en raison de la spécificité des missions des agents de la Direction générale adjointe des services et de la Direction générale des services techniques de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, il est nécessaire de prévoir ponctuellement et à titre exceptionnel des autorisations temporaires de conduite d'un véhicule de service avec remisage à domicile,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :  
40 VOIX POUR  
1 VOIX CONTRE  
8 ABSTENTIONS**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer une autorisation attribuant un véhicule de fonction au Directeur général des services, constituant un avantage en nature soumis à cotisations fiscales et sociales.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer, à titre exceptionnel et dans la limite de 2 véhicules parmi ceux du pool de véhicules de services, des autorisations de conduite avec remisage à domicile aux agents de la Direction générale adjointe des services et de la Direction générale des services techniques dont les missions, ponctuellement, le justifient à raison de circonstances particulières.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).



**Article final** : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, le 30 mars 2026**

Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax